

**MUNICIPALITÉ SCOLAIRE
DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
(Comté de Champlain)**

***Procès-verbaux
des sessions des Commissaires d'écoles
et des assemblées d'élection des Commissaires
de 1901 à 1902***

Transcription des documents officiels
Listes des résolutions et des rapports
Listes des Commissaires d'écoles
Fonctionnement de la Corporation

Jean-Marie Levasseur
858 Laviolette, Trois-Rivières

2002

AVERTISSEMENT

Le registre officiel des années 1900 et suivantes est très endommagé.

Les dix premières pages (année 1900 et début de l'année 1901) ont été arrachées.

Certaines des pages suivantes du registre sont pliées ou attachées ou collées :

il est donc impossible parfois des les lire au complet.

Dans l'état actuel du registre, il n'était pas possible de photocopier les documents

sans risquer de les abîmer encore plus.

Les transcriptions suivantes du registre officiel

— de juillet 1901 à décembre 1902 —

ont été faites à partir de photographies numériques.

TRANSCRIPTION DES DOCUMENTS OFFICIELS
(Pages 11 à 31 du Registre officiel)

1901

Le 29 juillet 1901 : Session générale (p. 10-11)

Province de Québec

Municipalité scolaire de la paroisse de St-Maurice

À une *session générale* des Commissaires d'écoles de la Paroisse de St-Maurice, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 29 juillet mil neuf cent un, conformément aux dispositions du Code scolaire, à laquelle session sont présents : Mrs les Commissaires d'école Aimé Levasseur, Théophile Levasseur, Anselme Sawyer...

(...)

Proposé par Mr Théophile Levasseur

Secondé par Mr Anselme Sawyer :

Qu'il soit fait usage du **nouveau livre d'école** du gouvernement intitulé « Mon premier livre » et que le secrétaire trésorier soit autorisé à transmettre la demande à cette fin, au Surintendant avec le nombre d'élèves de 1^{ère} et de 3^{ième} année, dans chaque arrondissement.

Adopté.

Proposé par Mr Théophile Levasseur

Secondé par Mr Anselme Sawyer :

Que Mr Henri Turcotte soit **régisseur de l'arrondissement no 7**, soit autorisé à faire faire **les réparations nécessaires à l'école de son arrondissement**, savoir : le solage, le plancher de bas, les châssis et porte, les murs intérieurs en crépis ou en bois, deux chambres d'en haut, un vestiaire à l'intérieur vis à vis la porte, avec une armoire dans un bout et un escalier prenant dans l'autre bout, des tablettes et crochets dans le vestiaire et autres ouvrages nécessaires, en faire préparer les

devis, et donner à l'entreprise à la criée ou soumission ou à la journée, et que Mr Théophile Levasseur soit autorisé à faire réparer les murs et couverture et autres **réparations nécessaires à l'école no 3**, de la même manière, et que le secrétaire trésorier soit autorisé à leur en payer le coût sur production de leurs comptes.

Adopté.

Et les commissaires s'ajournent.

Aimé Levasseur Prést (sic)

J. M. Bayeur S.T.

Le 17 septembre 1901 : Session générale (p. 12-14)

Province de Québec

Municipalité scolaire de la paroisse de St-Maurice

À une *session générale* des Commissaires d'écoles de la Paroisse de St-Maurice, tenue au lieu ordinaire des sessions, mardi, le dix-sept septembre mil neuf cent un, à sept heures du soir, conformément aux dispositions du Code scolaire, à laquelle session sont présents : Mrs les Commissaires d'école Aimé Levasseur, Anselme Sawyer et Hormidas Héon, formant le quorum des commissaires, sous la présidence de Mr Aimé Levasseur, leur président, les autres Mr Théophile Levasseur et Alfred Toupin, ayant, après vérification, reçu avis de la convocation de la présente session.

Lecture étant faite des procédés de la dernière session, il est procédé comme suit :

Le secrétaire trésorier soumet **le recensement des enfants** fait par lui dans ce mois.

Proposé par Mr Hormidas Héon

Secondé par Mr Anselme Sawyer :

Que pour égaler la subvention du gouvernement, payer les instituteur et institutrice(s), l'entretien ordinaire des écoles et les dépenses du bureau, durant l'année courante, il soit imposé sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité, **une cotisation** de dix-huit centins par chaque cent piastres de valeur réelle des dits biens-fonds d'après le dernier rôle d'évaluation en force en cette municipalité et **une rétribution mensuelle** de cinquante centins par an, sur tous enfants de cette municipalité, excepté les infirmes, indigents, savoir : Onézime Boulard, John Sicard et Honoré Lacroix, Joseph Chartier, Noé Massicotte et XXX Bruyère, ceux qui fréquentent les écoles supérieures subventionnées par le gouvernement et pourvu que chaque chef de famille ne paie que pour trois enfants et ordre est donné au secrétaire trésorier de faire et de **déposer le rôle de perception** au plus tôt possible.

Adopté.

Proposé par Mr Anselme Sawyer

Secondé par Mr Hormidas Héon :

Que, pour payer le coût des réparations faites aux maisons d'écoles des arrondissements nos 3 et 7, durant le mois d'août dernier et qui étaient ordonnées par résolution des Commissaires d'écoles en date du 29 juillet dernier, il soit imposé 1° sur tous les biens-fonds imposables de *l'arrondissement no 3* de cette municipalité, **une cotisation spéciale** de trois centins par chaque cent piastres de valeur réelle des dits biens-fonds, d'après le dernier rôle d'évaluation en force en cette municipalité et 2° sur les tous les biens-fonds imposables de *l'arrondissement no 7* de cette municipalité, **une cotisation spéciale** de vingt centins par chaque cent piastres de valeur réelle des dits biens-fonds, d'après le même rôle d'évaluation et qu'ordre soit donné au secrétaire trésorier d'en préparer et déposer **le rôle de perception** aussitôt que possible.

Adopté.

Proposé par Mr Anselme Sawyer

Secondé par Mr Hormidas Héon :

Que le dit Hormidas Héon soit autorisé à engager **une assistante à l'institutrice de l'arrondissement no 5** à un prix modéré et raisonnable et le président autorisé à signer l'engagement.

Adopté.

Et les commissaires s'ajournent.

Aimé Levasseur Prést

J. M. Bayeur S. T.

Le 21 novembre 1901 : Session générale (p. 14-16)

Province de Québec

District de Trois-Rivières

Municipalité scolaire de la paroisse de St-Maurice

À une *session générale* des Commissaires d'écoles de la Paroisse de St-Maurice, tenue au lieu ordinaire des sessions, le vingt et un novembre mil neuf cent un, conformément aux dispositions du Code scolaire, à laquelle session sont présents : Mrs les commissaires Aimé Levasseur, Théophile Levasseur et Anselme Sawyer, formant le quorum des Commissaires d'écoles, sous la présidence de Mr Aimé Levasseur, leur président, les autres commissaires Mrs Alfred Toupin et Hormidas Héon ayant, après vérification, reçu avis de la convocation de la présente session.

Lecture étant faite des procédés de la dernière session et les ayant approuvés, il est procédé comme suit :

Proposé par Mr Anselme Sawyer

Secondé par Mr Théophile Levasseur :

Que **le rôle de perception** des cotisations générales et spéciales et des rétributions mensuelles pour l'année courante, préparé par le secrétaire trésorier soit homologué pour être suivi suivant sa forme et teneur.

Adopté.

Proposé par Mr Anselme Sawyer

Secondé par Mr Théophile Levasseur :

Que **la liste des lots à vendre pour arrérages de cotisations**, préparée par le secrétaire trésorier, soit approuvée, en retranchant le lot no 280 qui vient d'être vendu à J. B. Charrette.

Adopté.

Proposé par Mr Anselme Sawyer

Secondé par Mr Théophile Levasseur :

Que, pour obéir aux ordres du conseil d'hygiène provincial et du conseil municipal de la paroisse de St-Maurice, il soit ordonné aux instituteur et institutrices de cette municipalité, sous notre contrôle, de n'admettre dans les écoles de cette municipalité, sous notre contrôle, aucun enfant qui ne produirait **pas un certificat de vaccination** efficace ou d'insusceptibilité de vaccination ou toute autre preuve jugée suffisante par l'officier de santé de cette municipalité, dans les quarante-huit heures de la réception de cette **résolution**.

Adopté.

Proposé par Mr Théophile Levasseur

Secondé par Mr Anselme Sawyer :

Que le commissaire de chaque arrondissement soit autorisé à faire vacciner, aux frais de la corporation, tout enfant dont les parents seront jugés trop pauvres pour payer la vaccination, et le secrétaire trésorier, à payer ces dépenses, sur présentation de leurs comptes.

Adopté.

Et les commissaires s'ajournent.

Aimé Levasseur Prést

J. M. Bayeur S.T.

1902

Le 27 mars 1902 : Session générale (p. 17-18)

Province de Québec

Municipalité scolaire de la paroisse de St-Maurice

À une *session générale* des Commissaires d'écoles de la Paroisse de St-Maurice, tenue au lieu ordinaire des sessions, jeudi, le vingt-sept mars mil neuf cent deux, à onze heures avant-midi, conformément aux dispositions du Code scolaire, à laquelle session sont présents : Mrs les commissaires Aimé Levasseur, Théophile Levasseur et Alfred Toupin, formant le quorum des Commissaires d'écoles, sous la présidence de Mr Aimé Levasseur, leur président, les autres commissaires Mrs Hormidas Héon et Anselme Sawyer, ayant, après vérification, reçu avis de la convocation de la présente session.

Les procédés de la dernière session étant lus et approuvés,

Il est procédé comme suit :

Proposé par Mr Théophile Levasseur

Secondé par Mr Alfred Toupin :

Que Dme Leucina de Montigny, épouse de Mr W. Beaudoin, soit engagée **institutrice pour l'école no 8** pour le reste de l'année, moyennant \$25.00 de salaire pour ce temps.

Adopté.

Proposé par Mr Théophile Levasseur

Secondé par Mr Alfred Toupin :

Que le secrétaire trésorier soit autorisé à forcer la **collection des cotisations générales et spéciales, rétributions mensuelles et arrérages** par avis public, notices et poursuites au besoin, et que de plus la cotisation spéciale imposée en

avril 1901 pour la construction de la maison d'école modèle de l'arrondissement no 1 soit déclarée exigible immédiatement et que tous ceux qui doivent encore cette cotisation spéciale pour la maison d'école modèle no 1 ou une balance sur cette cotisation sont tenus et avertis de la payer en entier au secrétaire trésorier, à son bureau, d'ici à quinze jours avec les autres arrérages.

Adopté.

Et les commissaires s'ajournent.

Aimé Levasseur Prést

J. M. Bayeur S.T.

Le 28 mai 1902 : Session générale (p. 18-20)

Province de Québec

Municipalité scolaire de la paroisse de St-Maurice

À une *session générale* des Commissaires d'écoles de la Paroisse de St-Maurice, tenue au lieu ordinaire des sessions, mercredi, le 28 mai 1902, à 7 heures du soir, conformément aux dispositions du Code scolaire, à laquelle session sont présents : Mrs les commissaires Aimé Levasseur, Alfred Toupin, Théophile Levasseur et Anselme Sawyer, formant le quorum des Commissaires d'écoles, sous la présidence de Mr Aimé Levasseur, leur président, l'autre commissaire Mr Hormidas Héon, ayant, après vérification, reçu avis de la convocation de la présente session.

Les procédés de la dernière session étant lus et approuvés,

Il est procédé comme suit :

Proposé par Mr Alfred Toupin

Secondé par Mr Théophile Levasseur :

Que le secrétaire trésorier soit autorisé à acheter à des prix pour environ \$30.00, les **journaux d'appel et croix**, pour les écoles et une **lampe** pour la salle publique.
Adopté.

Proposé par Mr Théophile Levasseur

Secondé par Mr Anselme Sawyer :

Que Mr Hormidas Héon soit autorisé à **engager une institutrice** pour l'ar. no 4, Delle E. Lajoie, si possible, ou une autre, Mr Anselme Sawyer soit autorisé à en engager une autre pour l'arrondissement no 1 et Mr Alfred Toupin à en engager une pour les ar. nos 7 et 8, aux meilleures conditions qu'ils trouveront et le président autorisé à signer les engagements.
Adopté.

Lecture faite du rapport de l'inspecteur.

Proposé par Mr Théophile Levasseur

Secondé par Mr Anselme Sawyer :

Que, pour se conformer aux ordres (...) de l'inspecteur d'écoles, de faire faire les **réparations nécessaires à la maison d'école de l'arrondissement no 8**, ~~savoir, les planchers, portes, fenêtres, couverture, avec une chambre dans le haut, un escalier et vestibule~~ [Mots rayés sont nuls], et à cette fin faire faire un devis des ouvrages à faire suivant qu'il croira bon et donner l'ouvrage par soumission, à temps pour que le tout soit livré en septembre prochain.

Adopté.

Et les commissaires s'ajournent.

Aimé Levasseur Prést

J. M. Bayeur S.T.

Le 15 juin 1902 : Assemblée des Commissaires (p. 20)

À une assemblée des Commissaires d'écoles de St-Maurice tenue le 15 juin 1902, à laquelle sont présents : Mrs Aimé Levasseur, Prést, Anselme Sawyer, Théophile Levasseur et Alfred Toupin, Il a été résolu unanimement que **les examens** se fassent demain et après-demain, et ensuite que les écoles se ferment pour le reste de l'année.

Aimé Levasseur, Prést

J. M. Bayeur S.T.

Le 1^{er} juillet 1902 : Rapport financier du secrétaire trésorier (p. 21)

J. M. Bayeur, Sec. Trés.

, en compte avec Mrs les Commissaires d'écoles de la paroisse de St-Maurice, pour l'année finie le 30 juin 1902.

RECETTES	\$	cts	DÉPENSES	\$	cts
Cotisations ordinaires	1314	20	Payé pour chauffage	244	46
Cotisations spéciales	1859	11	Payé : réparation et entretien	419	67
Rétributions (mensuelles)	160	65	Payé : instituteur et institutrices	1200	50
Arrérages (cotisations)	12	12	Payé : dettes, capital et intérêts	1416	43
Arrérages (rétributions)	3	00	Payé : sur salaire et pourcentage	279	86
De trois	288	56	Payé : diverses dépenses	96	15
diverses sources	19	68	Reste en caisse	0	25
TOTAL :	3657	32	TOTAL :	3657	32
DETTES ACTIVES			DETTES PASSIVES		
Par cotisations ordinaires	87	75	À l'Évêché de Trois-Rivières :	325	00
			sur billets avec intérêt à 5%		
Par cotisations spéciales	292	82	Au secrétaire trésorier :	13	00
			sur balance de pourcentage		
Par rétributions	16	00	À E. G. De Carufel :	69	65
			Libraire, compte		
Par octrois	132	69			
des 1ers 6 mois de 1902					
TOTAL :	529	26	TOTAL :	407	65

St-Maurice 1^{er} juillet 1902

J. M. Bayeur S.T.

Le 3 juillet 1902 : Rapport de l'auditeur (p. 22)

St-Maurice, 3 juillet 1902

Je, soussigné, certifie sous mon Serment d'office, avoir, les 1^{er}, 2 et 3 juillet 1902, examiné, avec autant de soin que possible, les livres de comptes de la Corporation Scolaire de St-Maurice tenus par Monsieur J. M. Bayeur, et, qu'au meilleur de ma connaissance, ils m'ont paru corrects et bien tenus.

J'ai aussi examiné toutes les pièces et les reçus justifiant les dépenses de l'année occasionnées par le chauffage et l'entretien des écoles, le salaire du Secrétaire et des institutrices, la papeterie et autres petites dépenses contingentes. Le total des recettes s'élève au montant de \$3657.32, et celui des dépenses à \$3657.07, laissant en caisse une balance de 25 centins.

Le montant des dettes actives de la Corporation s'élève à la somme de \$529.26, et celui des dettes passives à \$407.65.

Signé :

F.-X. Guay,

Auditeur

Le 3 juillet 1902 : Session générale (p. 23-24)

Province de Québec

Municipalité scolaire de la paroisse de St-Maurice

À une *session générale* des Commissaires d'écoles de la Paroisse de St-Maurice, tenue au lieu ordinaire des sessions, jeudi, le trois juillet mil neuf cent deux, conformément aux dispositions du Code scolaire, à laquelle session sont présents : Mrs les Commissaires d'écoles Hormidas Héon, Théophile Levasseur et Anselme Sawyer, formant le quorum des Commissaires d'écoles, sous la présidence de Mr Hormidas Héon, nommé président temporaire, en l'absence du président, les autres commissaires, ayant, après vérification, reçu avis de la convocation de la présente session.

Il est procédé comme suit :

On prend connaissance de l'état des comptes du secrétaire trésorier et du rapport de l'auditeur, d'autre part.

Proposé par Mr Théophile Levasseur

Secondé par Mr Anselme Sawyer :

Que **les comptes du secrétaire trésorier** étant corrects, exacts et fidèles, soient approuvés et le secrétaire trésorier en soit déchargé.

Adopté.

Et les commissaires s'ajournent.

[Sans signature] Prést temp.

J.M. Bayeur S.T.

Le 14 juillet 1902 : Assemblée d'élection (p. 24)

Province de Québec

Municipalité scolaire de la paroisse de St-Maurice

Je soussigné, Étienne Dostaler, nommé président d'élection par l'assemblée, en l'absence de personne nommé pour présider l'élection, par les Commissaires d'écoles de cette municipalité et vu l'incapacité du secrétaire trésorier de présider cette assemblée, certifie qu'à une assemblée des propriétaires de biens-fonds de cette municipalité inscrits comme tels au rôle d'évaluation et ayant payé leurs taxes et cotisations et autres contributions foncières, tenue en la salle publique, sous ma présidence comme sus dit, le quatorze juillet mil neuf cent deux, Mrs **Joseph Drolet** et **Alfred Richard**, cultivateurs de cette municipalité, ont été unanimement élus Commissaires d'écoles pour cette municipalité, *en remplacement de Mrs Aimé Levasseur et Hormidas Héon, sortant de charge.*

Étienne Dostaler
Président d'élection

Le 14 juillet 1902 : Envoi des rapports au surintendant (p. 25)

Rapport semestriel, rapport d'école modèle et rapport d'élection envoyés au Surintendant, ce 14 juillet 1902.

J. M. Bayeur S. T.

Le 21 juillet 1902 : Session générale (p. 25-27)

Province de Québec

Municipalité scolaire de la paroisse de St-Maurice

À une *session générale* des Commissaires d'écoles de la Paroisse de St-Maurice, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le vingt et un juillet mil neuf cent deux, conformément aux dispositions du Code scolaire, à laquelle session sont présents : Mrs les Commissaires d'écoles Joseph Drolet, Théophile Levasseur, Alfred Toupin, Anselme Sawyer et Alfred Richard, formant le quorum des commissaires, sous la présidence de Mr Joseph Drolet, nommé président temporaire.

Il est procédé comme suit :

Il est proposé par Mr Alfred Richard

Secondé par Mr Anselme Sawyer :

Que Mr **Joseph Drolet** soit nommé *président* des Commissaires d'écoles et **J. M. Bayeur**, N. P. soit continué dans sa charge aux mêmes conditions.

Adopté.

Proposé par Mr Alfred Toupin

Secondé par Mr Théophile Levasseur

Que les personnes suivantes soient **régisseurs**, savoir :

- Arrondissements no 1 et 12 : Narcisse Verret
- Arrondissement no 2 : Joseph Drolet
- Arrondissement no 3 : Théophile Levasseur
- Arrondissement no 4 : Noé Richard
- Arrondissement no 5 : Alfred Richard
- Arrondissement no 6 : Félix Marchand
- Arrondissement no 7 : Henri Turcotte
- Arrondissement no 8 : Alfred Toupin

- Arrondissement no 9 : Amédée Désilets
- Arrondissement no 10 : Anselme Sawyer
- Arrondissement no 11 : Joseph Faucher

avec autorisation de faire faire les réparations ordinaires et fournir le nécessaire à leurs écoles respectives, chauffer leurs dites écoles comme ils voudront, et il leur est alloué \$1.00 par an de salaire, le secrétaire trésorier est autorisé à leur payer ces dépenses sur production de leur compte.

Adopté.

Proposé par Mr Théophile Levasseur

Secondé par Mr Alfred Toupin :

Que Mr Théophile Levasseur soit autorisé à **engager des institutrices** pour les arrondissements nos 3 et 11, Mr Alfred Toupin à en engager une pour l'arrondissement no 8 et Mr Anselme Sawyer à en engager une pour l'arrondissement no 10, aux conditions et prix qu'ils jugeront avantageux, et le président autorisé à signer les engagements.

Adopté.

Proposé par Mr Anselme Sawyer

Secondé par Mr Alfred Toupin :

Que le secrétaire trésorier soit autorisé à **forcer la collection des arrérages** par annonces, notices et poursuites au besoin.

Adopté.

Proposé par Mr Théophile Levasseur

Secondé Par Mr Anselme Sawyer :

Qu'il soit **alloué** \$8.00 de plus à Étienne Dostaler, pour nettoyer et entretenir sa classe, fendre le bois de chauffage et le scier pour l'usage de son poêle de cuisine,

vider l'eau dans la cave de l'école au besoin, et fournir les balais et brosses et mine.

Adopté.

Et les commissaires s'ajournent.

Joseph Drolet Prést

J. M. Bayeur S. T.

Le 18 septembre 1902 : Session générale (p. 27-30)

Province de Québec

Municipalité scolaire de la paroisse de St-Maurice

À une *session générale* des Commissaires d'écoles de la Paroisse de St-Maurice, tenue au lieu ordinaire des sessions, jeudi, le dix-huit septembre mil neuf cent deux, conformément aux dispositions du Code scolaire, à laquelle session sont présents : Mr le président Joseph Drolet et Mrs les commissaires Alfred Toupin, Théophile Levasseur et Anselme Sawyer, formant le quorum des Commissaires d'écoles, sous la présidence de Mr Joseph Drolet, leur président, l'autre commissaire Alfred Richard, ayant, après vérification, reçu avis de la convocation de la présente session.

Les procédés de la dernière session étant lus et approuvés,

Il est procédé comme suit :

Le secrétaire soumet **le recensement des enfants** par lui fait.

Proposé par Mr Alfred Toupin

Secondé par Mr Anselme Sawyer :

Que ce recensement soit approuvé et que Onézime Boulard, Honoré Lacroix et Noé Massicotte, ainsi que les infirmes et orphelins, ceux fréquentant les écoles supérieures, les enfants de 5 à 7 et de 14 à 16 ans soient **exemptés des rétributions mensuelles** et que personne ne paie pour plus de 3 enfants.

Adopté.

Proposé par Mr Alfred Toupin

Secondé par Mr Anselme Sawyer :

Que, pour égaler la subvention du gouvernement et payer le salaire des instituteurs et institutrices, l'entretien ordinaire des écoles, leur chauffage et les dépenses du bureau des Commissaires d'écoles, durant l'année courante, il soit imposé, sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité, **une cotisation** de dix-huit centins et demi par chaque cent piastres de valeur réelle des dits biens-fonds, d'après le dernier rôle d'évaluation en force en cette municipalité et **une rétribution mensuelle** de cinquante centins par an, sur chaque enfant non exempté par la résolution précédente.

Adopté.

Proposé par Mr Anselme Sawyer

Secondé par Mr Alfred Toupin :

Que, pour payer le coût des réparations faites, cet été, à la maison d'école de l'arrondissement no 8 de cette municipalité, il soit imposé une **cotisation spéciale** de dix-neuf centins et demi par chaque cent piastres de valeur réelle, sur tous les biens-fonds imposables du dit arrondissement no 8, d'après le dernier rôle d'évaluation en force en cette municipalité.

Adopté.

Proposé par Mr Théophile Levasseur

Secondé par Mr Anselme Sawyer :

Que le **billet** consenti par Alfred Toupin et J. M. Bayeur, à Joseph J. B. Caron, au montant de cent piastres avec intérêt à cinq par cent par an, ainsi donné pour emprunter l'argent nécessaire pour payer la balance du prix des réparations faites à l'école no 8, soit ratifié et payé par cette corporation.

Adopté.

Proposé par Mr Alfred Toupin

Secondé par Mr Anselme Sawyer :

Que le secrétaire trésorier soit autorisé à acheter des **bons points** à la demande des institutrices.

Et les commissaires s'ajournent.

Joseph Drolet Prést

J. M. Bayeur S.T.

Le 3 décembre 1902 : Session générale (p. 30-31)

Province de Québec

Municipalité scolaire de la paroisse de St-Maurice

À une *session générale* des Commissaires d'écoles de la Paroisse de St-Maurice, tenue au lieu ordinaire des sessions, mercredi, le trois décembre mil neuf cent deux, à dix heures avant-midi, conformément aux dispositions du Code scolaire, à laquelle session sont présents : Mrs les Commissaires d'écoles Joseph Drolet, Alfred Toupin, Théophile Levasseur, Anselme Sawyer et Alfred Richard, formant le quorum des Commissaires d'écoles.

Les procédés de la dernière session étant lus et approuvés,

Il est procédé comme suit :

Le secrétaire trésorier soumet le rôle de perception pour cette année.

Proposé par Mr Anselme Sawyer

Secondé par Mr Alfred Toupin :

Que le **rôle de perception** des cotisations scolaires, cotisations spéciales et rétributions mensuelles, pour cette année, soit homologué pour être suivi suivant sa forme et teneur.

Adopté.

Lecture faite d'une circulaire du surintendant.

Proposé par Mr Anselme Sawyer

Secondé par Mr Alfred Toupin :

Que le président soit autorisé à donner et signer, au nom de cette corporation, une **décharge** et main levée générale et finale à Hormidas Carignan, de la **garantie hypothécaire** donnée et consentie par ce dernier à cette corporation dans un contrat de vente et entreprise fait entre lui et cette corporation devant J. M. Bayeur, N. P., le 28 décembre 1899, enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Champlain, le 5 janvier 1900 sous no 3 666.

Adopté.

Proposé par Mr Théophile Levasseur

Secondé par Mr Alfred Richard :

Que Mr Joseph Drolet soit autorisé à faire faire, à l'entreprise, par soumission ou adjudication ou de gré à gré, **un hangar** de bois de dix pieds sur douze à quinze pieds, sur l'emplacement de l'école de l'arrondissement no 2, suivant le devis qu'on en fera.

Adopté.

Et les commissaires s'ajournent.

Joseph Drolet Prést

J. M. Bayeur S.T.

LISTES DES RÉOLUTIONS
(1901-1902)

RÉSOLUTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1901-1902 :

[Pour l'année scolaire 1900-1901, soit de juillet 1900 à juillet 1901: toutes les pages manquent]

EN 1901 :

- 29 juillet : Achat d'un nouveau livre pour les élèves de 1^{re} et de 3^e année
Nomination d'un régisseur pour l'arrondissement no 7
Réparations à l'école de l'arrondissement no 7
Réparations à l'école de l'arrondissement no 3
- 1^{er} septembre : Cotisation sur tous les biens-fonds imposables
Rétribution mensuelle de cinquante centins par enfant
Ordre de déposer le rôle de perception
Cotisation spéciale dans les arrondissements nos 3 et 7
Engagement d'une assistante à l'institutrice de l'arrondissement no 5
- 21 novembre : Homologation du rôle de perception
Approbation de la liste des lots à vendre pour arrérages de cotisation
Exigence d'un certificat de vaccination

EN 1902 :

- 27 mars : Engagement d'une institutrice pour l'école de l'arrondissement no 8
Autorisation de forcer la collection des cotisations et rétributions
- 28 mai : Achat des journaux d'appel, de croix et d'une lampe
Engagement de trois institutrices pour les arrondissements nos 1, 4 et 7-8
Réparations à l'école de l'arrondissement no 8
- 15 juin : Détermination de la date des examens

RÉSOLUTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1902-1903 :

EN 1902 :

- 3 juillet : Approbation des comptes du secrétaire trésorier
- 14 juillet : Élection de deux Commissaires d'écoles :
 - . Joseph Drolet
 - . Alfred Richard
- 21 juillet : Nomination de Joseph Drolet comme président des Commissaires d'écoles
Réengagement de J. M. Bayeur, N. P., comme secrétaire trésorier
Nomination de régisseurs pour les écoles des 12 arrondissements
Engagement de quatre institutrices pour les arrondissements nos 3, 8, 10 et 11
Autorisation de forcer la collection des arrérages
Allocation supplémentaire à Étienne Dostaler
- 18 septembre : Approbation du recensement des enfants
Exemptions des rétributions mensuelles
Cotisation générale sur tous les biens-fonds imposables
Rétribution mensuelle de cinquante centins sur chaque enfant
Cotisation spéciale sur tous les biens-fonds imposables de l'arrondissement no 8
Paiement d'un billet pour réparations à l'école de l'arrondissement no 8
Achat de bons points à la demande des institutrices
- 3 décembre: Homologation du rôle de perception
Autorisation de donner et signer une décharge sur garantie hypothécaire
Construction d'un hangar pour l'école de l'arrondissement no 2

[En 1903 : les documents n'ont pas été transcrits]

LISTES DES RAPPORTS
(1901-1902)

RAPPORTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1901-1902 :

[Pour le début de juillet 1901 : les documents manquent]

- 17 septembre 1901 : Recensement des enfants fait par le secrétaire trésorier
- 21 novembre 1901 : Rôle de perception préparé par le secrétaire trésorier

Liste des lots à vendre pour arrérages de cotisation préparée par le S.T.

RAPPORTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1902-1903 :

- 1^{er} juillet 1902 : Rapport financier du secrétaire trésorier
- 3 juillet 1902 : Rapport de l'auditeur
- 14 juillet 1902 : Rapports envoyés au surintendant :
 - . Rapport semestriel
 - . Rapport d'école modèle
 - . Rapport d'élection
- 18 septembre 1902: Recensement des enfants fait par le secrétaire trésorier
- 3 décembre 1902 : Rôle de perception préparé par le secrétaire trésorier

[Pour la période de janvier à juillet 1903: les documents n'ont pas été transcrits]

LISTES DES MEMBRES DE LA CORPORATION
(1901-1902)

MEMBRES DE LA CORPORATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 1901-1902 :

- **PRÉSIDENT : Aimé Levasseur**
- **COMMISSAIRES :**
 - . **Hormidas Héon**
 - . **Théophile Levasseur**
 - . **Anselme Sawyer**
 - . **Alfred Toupin**

- **SECRÉTAIRE TRÉSORIER : J. Magloire Bayeur, N. P.**

MEMBRES DE LA CORPORATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 1902-1903 :

- **PRÉSIDENT : Joseph Drolet**
- **COMMISSAIRES :**
 - . **Théophile Levasseur**
 - . **Alfred Richard**
 - . **Anselme Sawyer**
 - . **Alfred Toupin**

- **SECRÉTAIRE TRÉSORIER : J. Magloire Bayeur, N. P.**

FONCTIONNEMENT DE LA CORPORATION
(1901-1902)

DÉDUCTIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CORPORATION :

À partir de l'analyse des procès-verbaux, on peut déduire qu'en 1901-1902 :

- La Corporation scolaire est composée de **cinq membres**, élus chacun pour un mandat de deux ans, au rythme de trois commissaires une année et de deux commissaires l'année suivante.
- **L'élection des commissaires** se fait à la mi-juillet, lors d'une Assemblée publique des propriétaires de biens-fonds de la municipalité, présidée normalement par le Secrétaire Trésorier. Il s'ensuit que le mandat des commissaires se termine toujours à la mi-juillet : les commissaires de l'année scolaire précédente peuvent ainsi approuver le rapport financier de l'année qui se termine le 31 juin, tandis que les nouveaux commissaires peuvent être impliqués dans l'organisation de la nouvelle année scolaire.
- **Le président** est choisi chaque année, avant la fin de juillet, par et parmi les commissaires élus.
- **Le secrétaire trésorier** est engagé chaque année, avant la fin de juillet, par les commissaires.
- **Les sessions** des commissaires sont au nombre de 7 ou 8 par année :
 - . une aux deux mois environ;
 - . plusieurs en juillet.
- Elles se tiennent habituellement au « lieu ordinaire des sessions », qui n'est pas précisé.
- Elles n'ont pas lieu à un jour fixe : il y a des sessions le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi. Une session pour fixer la date des examens a même eu lieu le dimanche.
- Elles ont lieu à des heures irrégulières : 2 fois à 7h du soir, 1 fois à 11h du matin.
- Pour la période étudiée, les décisions des commissaires ont été prises à **l'unanimité**.
- **Les questions récurrentes** examinées par les commissaires sont :
 - . l'engagement des instituteurs et institutrices;
 - . les réparations nécessaires aux écoles;
 - . les cotisations et rétributions nécessaires au financement.
- **Des régisseurs** sont nommés pour chacune des écoles des 12 arrondissements.
- La Corporation a quatre **sources de revenus** :
 - . une subvention du gouvernement;
 - . une cotisation générale sur les biens-fonds imposables de la municipalité;
 - . une cotisation spéciale sur les biens-fonds imposables d'un arrondissement;
 - . une rétribution mensuelle de cinquante centins par enfant.

• **Le calendrier** des opérations est à peu près le suivant :

1^{er} juillet : Rapport financier du secrétaire trésorier

3 juillet : Rapport de l'auditeur

3 juillet : Approbation des comptes du secrétaire trésorier

mi-juillet : Élection des nouveaux commissaires

mi-juillet : Envoi des rapports au surintendant

juillet : Nomination du président

juillet : Engagement du secrétaire trésorier

juillet : Désignation des régisseurs pour chaque école

juillet : Engagement des instituteur et institutrices

juillet : Détermination des réparations à faire aux écoles

juillet : Achat de nouveaux manuels

juillet : Collection des arrérages dans le paiement des cotisations et rétributions

septembre : Dépôt du recensement des enfants

septembre : Détermination des cotisations et rétributions pour l'année

septembre : Préparation du rôle de perception

en cours d'année : Engagement d'autres instituteur et institutrices

Réparations urgentes aux écoles

Collection des arrérages

juin : Détermination de la date des examens

TABLE DES MATIÈRES

1. Transcription des documents officiels : procès-verbaux.....	Pages 3 à 25
• Année 1901 (p. 4 à 9) [= p. 11 à 16 du Registre officiel]	
• Année 1902 (p. 10 à 25) [= p. 17 à 31 du Registre officiel]	
2. Listes des résolutions.....	Pages 26 à 28
• Année scolaire 1901-1902 (p. 27)	
• Année scolaire 1902-1903 (p. 28)	
3. Listes des rapports.....	Pages 29 à 31
• Année scolaire 1901-1902 (p. 30)	
• Année scolaire 1902-1903 (p. 31)	
4. Listes des commissaires.....	Pages 32 à 33
• Année 1901-1902 (p. 33)	
• Année 1902-1903 (p. 33)	
5. Fonctionnement de la Corporation.....	Pages 34 à 36